

Les six dossiers sensibles de Hollande en 2014

LE MONDE | 23.12.2013 à 10h35 | Par Service France

L'ordre du jour est des plus traditionnels. La « *situation internationale* », les « *résultats* » du dernier Conseil européen, la « *situation économique et l'emploi* »... Le dernier conseil des ministres de l'année, lundi 23 décembre, devait conclure en douceur et dans les formes un exercice 2013 douloureux, de l'affaire Cahuzac au cas Leonarda, du « ras-le-bol fiscal » et des couacs en série aux rumeurs de remaniement.

Des mois agités et une dégradation parallèle de la popularité que l'Elysée entend au plus vite faire oublier. Le président, à la veille des fêtes, réfléchit aux thématiques sur lesquelles il veut installer sa rentrée en janvier. Mais celles-ci, au fond, s'imposent : pour un président qui n'entend pas varier de sa ligne, et qui doit affronter une année électorale difficile avec les municipales en mars et les européennes en mai, la question des résultats va se poser de manière de plus en plus aiguë.

- **La baisse du chômage**

C'est le pari numéro un de François Hollande, celui sur lequel il sera jugé au premier chef. Jeudi 26 décembre, il saura s'il est en passe de le réussir. Ce jour-là doit être rendu public le nombre de demandeurs d'emploi pour novembre. En octobre, il y en avait eu 20 000 de moins dans la catégorie A – les chômeurs sans aucune activité –, une diminution inédite depuis le début du quinquennat, si l'on fait abstraction du mois d'août 2013, pour lequel la baisse était en partie due à une défaillance technique.

Mais l'inversion de la courbe du chômage d'ici à la fin de l'année ne suffira pas. Encore faudra-t-il prolonger l'effort en 2014 pour faire baisser de façon significative le nombre de chômeurs (3,2 millions). L'Insee, sur ce point, ne se montre guère optimiste. La croissance s'annonce trop faible pour faire refluer vraiment le chômage : elle ne devrait pas dépasser 0,2 % sur 2013 et sur les deux premiers trimestres de 2014. Le taux de chômage devrait donc se stabiliser à 10,5 % au début de l'année en métropole, avant de repartir légèrement à la hausse pour atteindre 10,6 % mi-2014.

- **La réforme fiscale**

En annonçant, le 19 novembre, une « *remise à plat* » de la fiscalité, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a joué gros. Pratiquement à quitte ou double. L'année 2013 avait été une *annus horribilis*, marquée par la coagulation des mécontentements sur le front fiscal, obligeant le gouvernement à retirer ou à reporter une partie de ses projets. Privé de marges de manoeuvre, le chef du gouvernement a décidé de rebattre les cartes. Ce sera le dossier majeur du premier semestre 2014 – dossier d'autant plus délicat que, pour les Français, l'année commencera par la hausse de la TVA.

Le gouvernement s'est fixé un objectif : arrêter la progression des prélèvements obligatoires, qui ont aujourd'hui atteint 46,1 % du produit intérieur brut, et les ramener

à 45,8 % en 2017. Il veut que le chantier ouvert début 2014 débouche sur des propositions, dont les premières seront mises en oeuvre dès la loi de finances pour 2015, la réforme de la fiscalité devant se poursuivre jusqu'en 2017.

Trois thèmes de réflexion sont ouverts. Sur la fiscalité des entreprises, tout d'abord, avec deux objectifs : ramener le taux de l'impôt sur les sociétés à un niveau comparable à celui des principaux partenaires européens et alléger les impôts qui pèsent sur les facteurs de production. Le premier ministre a par ailleurs demandé au Haut Conseil du financement de la protection sociale de lui soumettre des propositions pour réduire les prélèvements sociaux sur le coût du travail.

Mais c'est sans doute le chantier sur la fiscalité des ménages qui va retenir l'attention du grand public. Le gouvernement entend, avant tout, rendre plus lisible un système fiscal qui, à force d'empilements de taxes et de niches, de crédits et de dérogations, est devenu ubuesque. Les marges sont cependant étroites, d'autant plus que l'exécutif s'interdit de rouvrir un certain nombre de dossiers comme les impôts sur le patrimoine ou les successions, ou encore la TVA.

- **La réduction des dépenses**

C'est l'autre chantier ouvert, en parallèle de la réforme de la fiscalité : le gouvernement s'est engagé à réduire de 50 milliards d'euros la dépense publique entre 2015 et 2017. Le diagnostic émane d'un ministre proche de Hollande : « *Le rabot, c'est fini. On ne peut plus couper des petits bouts de tuyau ici ou là comme depuis vingt ans. Il va falloir qu'on coupe un tuyau tout entier, dans les dépenses sociales, santé et famille, et dans les dépenses des collectivités locales. Lequel choisir ? Ce sera tout le débat.* »

Il existe déjà quelques pistes ciblées. Tout d'abord, celles qui ont été évaluées ou doivent l'être dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP). Le gouvernement entend également maintenir strictement les normes de dépense dans le cadre des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale. Cela pourrait aussi concerner les collectivités locales.

Quatre domaines sont identifiés comme de potentiels « gisements d'économies » : le logement, la santé, les collectivités et les opérateurs de l'Etat. Un nouveau calendrier de préparation des lois de finances va être mis en oeuvre, les négociations budgétaires démarrant dès le mois de janvier, avec un cadrage individualisé pour les ministères les plus directement concernés. Avec un risque : que le collet sur la dépense ne finisse par étouffer la – timide – reprise de la croissance.

- **La relance européenne**

Que faire sur le front européen ? François Hollande, sur ce dossier, n'a pas encore trouvé la formule idoine, susceptible de placer la France en meilleure posture à Bruxelles tout en ressuscitant, dans son propre pays, une forme minimale d'adhésion aux idéaux européens. En mai 2012, au lendemain de son élection, le président comptait sur un nouveau rapport de forces avec Angela Merkel pour peser davantage dans le débat.

Mais le traité budgétaire ne fut pas renégocié, comme l'avait annoncé le candidat Hollande. La campagne électorale allemande a achevé de geler tout processus de relance ou toute initiative. Aujourd'hui, Angela Merkel vient d'être reconduite pour un troisième mandat. Et il n'est pas certain que la grande coalition constituée avec le SPD facilite la tâche de M. Hollande, qui demeure sous surveillance de Bruxelles et de Berlin pour la maîtrise des déficits.

A l'orée des européennes, élections sans doute les plus cruelles de l'année pour le pouvoir socialiste, celui-ci se trouve donc en posture malaisée, contraint à une ligne proeuropéenne délicate à endosser face à des formations qui la contestent – et même face à une partie de sa majorité, très critique contre Bruxelles.

- **La question de l'intégration**

La polémique occasionnée par le rapport sur l'intégration publié en novembre sur le site de Matignon a été déminée. Mais le problème de fond demeure. Devant les risques politiques mis en évidence par cet épisode, l'Elysée comme le gouvernement semblent avoir délibérément abandonné cette thématique, qui offre trop de prise à la droite et au FN.

Après avoir tergiversé sans fin, l'exécutif s'était décidé à ne rien organiser officiellement à l'occasion de la commémoration des trente ans de la Marche des beurs. Des ministres comme Christiane Taubira, François Lamy ou George Pau-Langevin ont beau militer pour la prise en charge de cette question, symbolisée par les débats récurrents sur le voile, celle-ci s'avère trop périlleuse aux yeux de l'Elysée. Mais c'est aussi sur le sujet de la réforme du droit d'asile, autre dossier sur lequel la droite s'apprête à mener la charge, que le gouvernement est attendu. Avec le risque de la répétition d'un épisode comme celui de Leonarda Dibrani, qui avait constitué l'une des plus fortes secousses encaissées par le gouvernement.

- **La réforme pénale**

L'année promet d'être chargée en matière judiciaire : la garde des sceaux Christiane Taubira devait présenter un projet de loi sur la géolocalisation de suspects lundi 23 décembre en conseil des ministres, pour une discussion au Parlement début janvier. La Cour de cassation a en effet jugé en octobre que la localisation, au moyen de balises ou des téléphones portables, ne pouvait être admise que sous le contrôle d'un juge.

Mais c'est le projet majeur de la chancellerie, la réforme pénale de lutte contre la récidive, qui constitue l'écueil judiciaire numéro un pour l'exécutif en 2014. Le texte devrait être examiné en première lecture début avril 2014, au lendemain des élections municipales. Les discussions promettent d'être difficiles, tant cette nouvelle peine de probation – la contrainte pénale, qui n'est pas adossée à une peine de prison – reste un sujet sensible. La droite attend déjà l'arme au pied son adversaire préférée, Christiane Taubira.